



## IRLANDE : LE REFERENDUM PASSE TOUJOURS DEUX FOIS

Christian Lequesne

**Ayant obtenu des assurances sur son interdiction de l'avortement, son régime fiscal et sa neutralité militaire, Dublin soumet à nouveau aux Irlandais le traité de Lisbonne rejeté en 2008. Dont dépend l'évolution institutionnelle de l'Union.**

La ratification du traité de Lisbonne sera soumise une deuxième fois aux électeurs irlandais le 2 octobre 2009. Ces derniers l'avaient refusé avec 53,4 % de non en juin 2008. Le gouvernement irlandais a donc recours au même procédé qu'à la suite du vote négatif exprimé en 2001 sur le traité de Nice : il soumet à son peuple un même texte après une campagne d'explication et la négociation d'un accord politique avec ses partenaires européens. A la différence de l'exemple danois suite au refus du traité de Maastricht en 1992, l'Irlande n'a pas négocié d'exemptions au traité ayant une valeur juridique. Elle a simplement fait acter par les Vingt-Sept, lors du Conseil européen de juin 2009, leur compréhension à l'égard de ce qui avait alimenté le « non » en Irlande. Les Vingt-Sept ont ainsi affirmé que le traité de Lisbonne n'affectait pas la protection du droit à la vie (pour rassurer les opposants à l'avortement), ne modifiait pas la compétence de l'Union en matière fiscale (argument en faveur des défenseurs d'une fiscalité faible pour les entreprises), et n'affectait pas la politique de neutralité (afin de rassurer les Irlandais opposés à l'implication de leur pays dans les opérations militaires de l'Europe). Sur la base de ce compromis politique, le gouvernement irlandais espère rallier une majorité au oui. De fait, en juin 2009, 54 % des Irlandais se déclaraient prêts à dire oui et seuls 28 % à dire non lors d'une deuxième consultation.

Le procédé consistant à reposer la même question au peuple suite à un premier non est loin d'aller de soi. Il appelle deux commentaires. D'abord, c'est parce que le non irlandais a des implications pour le reste de l'Europe que le gouvernement de Dublin se permet cette démarche. Il s'agit d'une réponse à la pression diplomatique des autres Européens. Si la question était purement interne, le gouvernement ne se permettrait pas un deuxième vote. Ensuite, le facteur « petit pays » compte. S'il est envisageable en Europe de faire pression sur un pays de taille modeste afin que son peuple revote, ce n'est pas le cas lorsque le non s'exprime en France (référendum de 2005), ou s'il s'exprimait au Royaume-Uni. Les nonistes irlandais n'ont pas tort de dire qu'il y a dans l'Union deux poids et deux mesures en matière de référendum.

Malgré de bons sondages, on ne saurait être certain que les Irlandais diront oui le 2 octobre. Il ne faut précisément jamais exclure la réaction du peuple d'un petit Etat contre ce qu'il perçoit comme une atteinte à sa souveraineté. Mais deux facteurs strictement domestiques plaident en faveur d'un fléchissement du non. D'abord, l'Irlande est un des pays de l'UE qui a été le plus sévèrement touché par la crise économique. Alors que le budget affichait l'équilibre en 2007, il devrait atteindre un déficit représentant près de 10 % du PIB. Ensuite, le principal animateur du non lors du premier référendum, l'homme d'affaires Declan Ganley, a été défait aux élections européennes de juin et se retire de la vie politique.

Si le peuple irlandais ne dit pas oui le 2 octobre, il n'y aura pas de traité de Lisbonne, car il n'existe aucun « plan B » à Bruxelles. De ce oui irlandais dépendra aussi la signature du traité par le président tchèque Vaclav Klaus, et le président polonais, Lech Kaczynski. Reste aussi l'Allemagne, où le président Horst Köhler n'a pas encore pu signer le traité, car en juillet dernier la Cour constitutionnelle fédérale a rendu un arrêt précisant qu'une nouvelle loi d'accompagnement de ce traité devrait être votée pour garantir les pouvoirs du Parlement allemand. Ce texte devrait être adopté avant les élections au Bundestag prévues le 27 septembre. Les implications de cette décision de la cour allemande sont presque plus importantes que le vote irlandais. En indiquant clairement que « l'intégration européenne ne doit pas infléchir la démocratie en Allemagne », un grand pays, longtemps pilier de l'intégration européenne, fait savoir à tous les eurosceptiques que la démocratie ne peut être que nationale.